

LE 17 OCTOBRE :
JE VOTE SNE-FSU

Les contractuels : une richesse pour l'ONCFS

Le SNE-FSU considère qu'à l'ONCFS comme au sein de tous les établissements publics de l'environnement, les contractuels amènent, aux côtés de leurs camarades fonctionnaires, des plus-values irremplaçables.

La diversité des recrutements est une richesse indispensable au bon accomplissement des missions des établissements publics, en particulier dans le domaine de l'environnement puisque l'Etat ne s'est pas doté d'une vraie filière de recrutement de fonctionnaires dans ce domaine.

Mais cette richesse, comme toute ressource, nécessite d'être préservée. Le SNE-FSU a toujours milité pour que les contractuels bénéficient d'un cadre de gestion enrichissant, qui reconnaisse leurs compétences et leur garantisse des perspectives d'évolution : un quasi-statut de CDI ! **Contractuels oui, sous-fonctionnaires non !**

Les précédents gouvernements, avec la bienveillance de confédérations syndicales, en ont décidé autrement, en durcissant les conditions d'inscription sur

la liste des établissements et emplois dérogatoires, qui permet de recruter en CDI des contractuels sous quasi-statut.

Le précédent gouvernement, sous la houlette de Ségolène Royal, a refusé toute possibilité de CDIation large pour résorber la précarité installée dans nos établissements. A leurs yeux, les contractuels ne méritent pas le même salaire que les fonctionnaires à mission égale ; Peu importe les inégalités de traitement ... Bercy veille sur les dépenses !

Le quasi-statut en est le reflet. Aujourd'hui, la déception voire l'écœurement domine partout.

Le SNE-FSU et, à ses côtés, les autres syndicats, s'est battu et a souvent convaincu notre ministère. Cependant rien n'y a fait, ministres et administration de l'environnement ont été incapables de convaincre Bercy à leur tour !

Mais bien que les textes soient parus, tout n'est pas figé. Il est encore possible de corriger les inégalités grossières !

4 priorités pour le SNE-FSU

➔ **Obtenir des taux exceptionnels de promotion de grade et de catégorie** en 2017 et 2018 pour mettre en œuvre sans délai un pyramidage comparable aux corps de fonctionnaires et corriger les injustices survenues lors de l'intégration dans le quasi-statut.

➔ **Obtenir dès 2018, une réévaluation du régime indemnitaire** par l'augmentation d'abord des dotations budgétaires puis des montants socles.

➔ **Obtenir des règles pour une gestion transparente**, basées sur des critères objectifs connus de tous, en particulier pour les promotions de grade, de catégorie ainsi que pour l'accès aux échelons exceptionnels ; faire vivre le droit à la mobilité sur le périmètre du quasi-statut en priorisant les facteurs humains.

➔ **Obtenir une limitation des emplois précaires (CDDs)** au strict minimum et des possibilités de CDIation de ces personnels les plus favorables possibles.



Et un leitmotiv : Lutter contre l'arbitraire !

Le rôle de la commission consultative paritaire locale de l'ONCFS

Elle est obligatoirement consultée sur les licenciements, les sanctions disciplinaires autres qu'avertissement et blâme et, plus généralement, toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents contractuels.

La CCP locale de l'ONCFS n'est pas une CCP préparatoire à la CCP ministérielle.

La CCP locale de l'ONCFS et la CCP ministérielle interviennent sur des compétences distinctes qui ne se recouvrent pas.

Les enjeux de cette élection

Vos délégué(e)s seront élu(e)s jusqu'aux prochaines élections professionnelles générales prévues en décembre 2018, soit l'équivalent d'une grosse année.

La brièveté du mandat n'enlève rien à son importance. Il s'agit d'une première mandature où les cadres de fonctionnement de cette CCP locale devront être posés. ...et les bonnes habitudes prises !

Les engagements du SNE-FSU

Une équipe compétente et accompagnée : Certains candidats du SNE-FSU ont déjà participé activement aux négociations sur le quasi-statut ; une formation des élus est d'ores et déjà programmée et les experts du SNE-FSU restent à leur disposition.

Une équipe qui vous tiendra informés en temps réel des orientations et décisions prises en commission, tout comme le SNE-FSU l'a fait tout au long des discussions sur le quasi-statut.

Un travail coordonné avec les élus de la CCP ministérielle et en réseau avec les élus des CCP locales des autres établissements publics.

Les candidat(e)s SNE-FSU à la CCP Locale de l'ONCFS

1. Fabienne Mallet

Secrétaire administrative - Catégorie B
DR Occitanie - Juvignac/Montpellier (34)

2. Dominique Dubray

Ingénieur-Expert - Catégorie A+
DRE - UFM - Juvignac/Montpellier (34)

3. Karin Belland

Adjointe administrative - Catégorie C
DAF - Permis de chasser - Saint Benoist (78)

4. Katia Martinez

Adjointe administrative - Catégorie C
DRE - UFM - Juvignac/Montpellier (34)

5. André Rézoagli

Ouvrier - Catégorie C
Direction générale - Saint Benoist (78)

6. Yves Maupoix

Ouvrier - Catégorie C
DR Grand Est - CT - Giffaumont (51)

7. Christelle Bellanger

Ingénieur-Spécialiste - Catégorie A
DR Nouvelle Aquitaine - CT - Poitiers (86)

8. Françoise Poitier

Secrétaire administrative - Catégorie B
DAF - Permis de chasser - Saint Benoist (78)

9. Virginie Croquet

Ingénieur-Spécialiste - Catégorie A
DIR PACA Corse - CT - Graveson (13)

10. Pierre Defos du Rau

Ingénieur-Spécialiste - Catégorie A
DRE - UAM - Le Sambuc/Arles (13)



Le 17 Octobre 2017 :

JE VOTE SNE-FSU ÉVIDEMMENT !